

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES

ADMINISTRATION DES RÉSEAUX ET SÉCURITÉ INFORMATIQUE (LEA.7D)

APPRENEZ COMMENT...

- Utiliser et optimiser la configuration d'une station de travail
- Installer, configurer et gérer les différentes composantes d'un réseau
- Analyser la sécurité des systèmes
- Installer, configurer et optimiser les systèmes de sécurité
- Assurer le soutien technique aux usagers
- Installer, configurer, maintenir et programmer un réseau local
- Installer et entretenir des câbles de réseaux locaux
- Assembler, modifier et utiliser l'ordinateur en tant qu'outil d'entretien, de dépannage et de traitement de l'information
- Mettre en marche un réseau informatique
- Installer et utiliser les appareils d'un réseau local et d'un réseau de téléphonie sur IP
- Assister le client pour brancher et utiliser des équipements

COÛT DU PROGRAMME

- 30 \$ pour la demande d'admission au SRAM.
- Environ 600 \$ pour le programme.
- Entre 800 \$ et 1200 \$ pour l'achat des volumes et du matériel.

PERSPECTIVES SALARIALES

- Le salaire moyen annuel en début de carrière se situe entre 30 000 \$ et 45 000 \$.



**1320 heures
64 semaines
de jour**

PERSPECTIVES D'EMPLOI

- Technicien Web, de réseau local ou informatique, de réseaux étendus (RE), en soutien de réseau
- Analyste en soutien de réseaux
- Bandothécaire informatique
- Exploitant de centres de données, de réseaux, de réseau local
- Gestionnaire de réseau local
- Opérateur de pupitre central, de réseau, d'ordinateur numérique
- Superviseur de techniciens
- Surveillant d'opérations informatiques
- Administrateur de systèmes, de réseau local, de réseaux étendus (RE), de serveur, de site-Web
- Analyste en soutien de réseaux
- Contrôleur de réseaux

MILIEUX DE TRAVAIL

- Entreprises de support à l'utilisateur et soutien technique
- Entreprises de sécurité informatique
- Entreprises de réseautique et d'installation d'équipements de réseaux
- Administration publique

Liste des cours

- 243-102-LG Fibre optique et câblage structuré
- 243-103-LG Sécurité physique du réseau
- 420-118-LG Algorithmie
- 420-KHM-LG Système d'exploitation I
- 420-KHN-LG Soutien technique
- 420-121-LG Complément de programmation
- 420-KHP-LG Système d'exploitation II
- 420-123-LG Gestion des serveurs I
- 243-104-LG Périphériques réseaux I
- 420-KHR-LG Scripts I
- 420-KHS-LG Gestion des serveurs II
- 420-KHT-LG Sécurité des systèmes
- 243-110-LG Sécurité matérielle des réseaux locaux et étendus
- 243-106-LG Périphériques réseaux II
- 420-127-LG Scripts II
- 420-KHU-LG Initiation à la profession d'administrateur de réseaux
- 243-111-LG Gestion Wan et virtualisation
- 420-KHX-LG Système d'exploitation III
- 243-113-LG Sécurité physique du réseau
- 420-KHV-LG Projet d'intégration - partie informatique
- 243-114-LG Projet d'intégration - Partie partie réseaux sécurisés
- 420-KHW-LG Stage en administration des réseaux informatiques

Compétences à atteindre

- Traiter l'information relative aux réalités du milieu de l'administration des réseaux
- Effectuer le déploiement d'un réseau informatique local
- Exploiter un langage de programmation structurée
- Assurer la sécurité physique du système d'information
- Assurer la sécurité d'un réseau local
- Mettre en place des méthodes d'accès sécuritaires aux ressources du système
- Mettre en marche le réseau
- Exploiter un langage de script
- Mettre en place un serveur dans un réseau informatique
- Installer des éléments physiques en réseau informatique
- Configurer et optimiser le système d'exploitation d'une station de travail
- Assurer le soutien à la clientèle du système informatique
- Participer à la gestion du réseau informatique

Conditions d'admission

- Être familier avec les fonctions d'un système d'exploitation et de logiciels d'usage courant;
- Vous devez posséder un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une formation jugée suffisante par le Collège;
- Vous devez également répondre à l'une des conditions suivantes pendant au moins deux sessions consécutives (sauf si vous détenez un DEP):
 - Avoir interrompu ses études à temps plein ou poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire;
 - Avoir interrompu des études à temps plein pendant une session et poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une session;
 - Être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou bénéficiaire d'un programme gouvernemental.